



Coss Infos

Philippe Laedermann, responsable du secteur «Culture et tourisme» de la commune de Cossonay

Entre bref historique, motivations, organisation et fonctionnement de ce secteur peu connu, puisque récent, mais voulu par les autorités!

Par **Claude-Alain Monnard**

La vie sociale et culturelle de Cossonay s'avère dense et variée. Ce ne sont pas moins de 30 associations, clubs ou sociétés locales qui l'animent et qui disposent, pour la plupart, de locaux, d'équipements et d'installations performants et modernes.

Motivations

Au moment de la disparition du district de Cossonay et du rattachement à celui de Morges, la Municipalité a entrepris le maximum pour conserver les événements culturels se déroulant dans notre bourg.

La renommée du Théâtre du Pré-aux-Moines (www.theatrepam.ch) constitue une belle carte de visite pour notre cité. Des spectacles qu'on nous envie loin à la ronde se déroulent dans ce lieu grâce à l'enthousiasme et au réseau important dont disposent les responsables. En tant que co-directeur avec Jean-François Guex, Philippe Laedermann s'occupe principalement de toute la programmation, la promotion médiatique, l'organisa-

tion et l'accueil des spectacles en tournée et en création ainsi que la préparation du «divret de voyage scénique» édité pour chaque saison théâtrale.

La direction de ce théâtre a été reprise en 1996 par mon interlocuteur et son collègue. Ils ont développé ce lieu de manière impressionnante, y apportant des nouveautés et créant des abonnements. Ce succès a néanmoins généré des limites: à côté de leurs professions respectives, les responsables ne pouvaient plus continuer à ce rythme-là.

Philippe Laedermann a alors présenté aux autorités un cahier des charges décrivant les tâches qui lui incombent. La Municipalité a pris conscience de l'ampleur du travail et l'a nommé au poste de «responsable culturel et touristique» à un taux de 30%. Le syndic Georges Rime annonça la nouvelle lors de la présentation d'une saison théâtrale en déclarant que *la Municipalité avait engagé Philippe Laedermann pour ce poste, avant qu'on ne nous le «pique» ailleurs!* Dans cette salle, dont les installations techniques ne correspondaient plus aux besoins actuels, des investissements notables ont été effectués au cours de ces dernières années. Ils touchent surtout à une sonorisation et des éclairages professionnels. *Nous avons ensuite intégré le «pool des théâtres professionnels» et sommes dès lors reconnus comme tel, à l'image du Théâtre de*

Beausobre de Morges ou du Théâtre Benno Besson d'Yverdon.

En parallèle, les autorités avaient aussi décidé de lui confier le «pilote» de la Bibliothèque communale. Enfin, de par sa profession de base, agent de voyages, il était aussi logique qu'une partie de «tourisme» lui soit attribuée.

Fonctionnement

Comme déjà dit, Philippe Laedermann porte le titre de «responsable culturel et touristique». Son taux d'occupation a passé à 60% en plusieurs étapes. Il participe aux réunions hebdomadaires en compagnie des autres responsables des services communaux. Sur un plan administratif, il dépend de Nicole Baudet, municipale du dicastère des affaires culturelles.

Il n'intervient pas dans les activités des sociétés locales qui restent totalement indépendantes, tant dans leur mode de fonctionnement que dans la conception des manifestations qu'elles mettent sur pied. *Mais, à leur demande, je peux donner un coup de main, exprimer mon avis, organiser une coordination ou faire fonctionner mon réseau!* Son vœu est de développer des synergies, ce qui s'est réalisé par exemple entre le Théâtre et l'Ecole de musique.

La gestion et la réservation de l'Aula restent du domaine de la Municipalité. Le succès du Théâtre du Pré-aux-Moines a entraîné un afflux massif de public, parfois extérieur à la région. Des gens ont découvert cette salle et ont eu ensuite envie de la réserver pour une as-

semblée ou un spectacle.

Philippe Laedermann est aussi le répondant de la Bibliothèque communale où il travaille en étroite collaboration avec Hedwige Gigon et Laurence Nicod.

Des changements structurels importants ont été apportés dans les locaux de la Maison de Ville, à savoir la création d'un endroit pour les enfants, un coin pour les ados et un autre pour les adultes. Ce cadre plaît à Philippe Laedermann résumant son rôle à celui d'être un générateur d'idées en lien étroit avec ce lieu.

Projets

Des animations se sont déjà déroulées «autour» la Bibliothèque. Deux soirées lectures avec la présence d'auteurs de la région, Rachel Maeder et Gwenaëlle Kempter, se sont tenues dernièrement. D'autres événements du même genre sont prévus dans le futur. Le 8 novembre se tiendra une autre manifestation permettant un voyage dans l'imaginaire, la «Nuit du conte». *A 17h30, la conteuse Hanny Moser contera pour les familles une histoire des Mille et Une Nuits. Puis, de 18h15 à 19h30, les personnes présentes auront la possibilité de déguster des «friandises d'automne».*

De par la situation de la Bibliothèque, il apparaît logique à Philippe Laedermann de renforcer une collaboration qui existe déjà avec l'association du «Vieux Bourg». *Nous travaillons également au projet de livraison des livres à domicile pour les personnes à mobilité réduite.*

Enfin, pour s'adapter aux «nouvelles technologies», l'idée de mettre en ligne les 11'000 ouvrages de la Bibliothèque se développe. *Ainsi la population pourrait prendre connaissance des livres dont nous disposons, les consulter et les réserver. Mais tout projet nécessite du temps et des investissements!*

Suite en page 7



La Bibliothèque se trouve dans la Maison de Ville.

Coss Infos



Brèves

Le guichet virtuel est en place

Depuis le début du mois d'octobre, l'administration communale met à disposition sur son site www.cossonay.ch, un guichet virtuel. Par lui, de nombreuses prestations de l'Office communal de la population peuvent désormais être traitées en ligne. Qu'il s'agisse de l'annonce d'une arrivée à Cossonay ou d'un départ, d'un changement d'adresse à l'intérieur de la localité, de la demande d'une attestation de domicile, d'un acte de moeurs ou encore d'un avis de séparation, utilisez ce nouveau service, vous éviterez un déplacement à notre guichet et vous gagnerez du temps ! Par ce biais, vous pouvez également commander du bois de feu et quelques publications vendues par l'administration communale.

Conseil communal... prochaine séance

Le Conseil communal se réunira le lundi 28 octobre, à 20h15, dans la salle qui lui est réservée, au 2^{ème} étage de la Maison de Ville, située sur la Place du Temple. Les séances du Conseil communal sont publiques.

A l'ordre du jour figure en particulier le préavis municipal et le rapport de la commission concernant le nouveau Plan général d'affectation de Cossonay (PGA) et un plan spécial relatif au village d'Allens. Mais aussi la proposition de la Municipalité au sujet de l'arrêté d'imposition pour l'année prochaine ; la commission des finances rapportera immédiatement sur cet objet. Enfin, le Conseil prendra connaissance de deux nouveaux préavis municipaux. Le premier relatif à un échange de terrains agricoles dans le cadre de la légalisation d'une zone dévolue à la pratique du motocross et du vélo bicross. Le second concerne la création d'un passage couvert pour les piétons au haut de la Grand'Rue. ■

Suite de la page 6

Pour ce qui est du tourisme, l'AR-CAM (Association de la Région Cossonay - Aubonne - Morges), créée en 2009 pour apporter un soutien à tous les acteurs économiques, chapeautera dans un futur proche le secteur touristique de ce territoire de 62 communes comptant plus de 72'000 habitants. Philippe Laedermann est délégué, en tant que représentant de la commune, à des séances des offices du tourisme régionaux. Les 21 et 22 septembre dernier, il a œuvré pour la promo-

tion des produits du terroir dans le cadre de la «Semaine du goût». Fort de cette expérience, la Municipalité a adressé une lettre de remerciements aux commerçants ayant participé à la manifestation. On peut y lire en outre que «l'excellente fréquentation qui en a résulté et les nombreux échos positifs qui nous sont parvenus nous encouragent à renouveler l'expérience, éventuellement dans un cadre différent».

En conclusion

A ce poste, Philippe Laedermann a découvert comment fonctionnait

une commune. Il se dit heureux dans ce job générant beaucoup de plaisir et une grande richesse dans les contacts. Il conclut en disant que *de manière générale et quelles que soient les manifestations à mettre sur pied, il est indispensable d'anticiper et d'avoir du temps à disposition pour bien les organiser.*

Enfin, il s'avère très important de continuer à renforcer la promotion de la bibliothèque et du Théâtre du Pré-aux-Moines, lieux constituant des cartes de visite pour la commune. ■

«Coordonnées»

Bibliothèque communale
Maison de Ville
Place du Temple 9
1304 Cossonay-Ville
bibliotheque@cossonay.ch

Horaires:

- mardi: 15h30 à 19h30
- mercredi: 14h à 17h
- samedi: 9h30 à 11h30

Visite de la Vieille ville

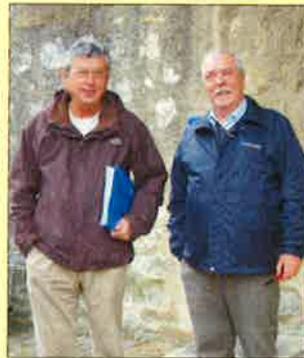
Renseignements et inscriptions
Secrétariat municipal
021 863 22 00
secretariat@cossonay.ch

NatuRando

Le recueil de balades, mis en vente à l'administration communale au prix de Fr. 20.-, est édité par la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois.
(<http://www.naturando.ch>)

Visite de la Vieille ville et NatuRando

Ces deux thèmes touristiques qu'on peut découvrir sur le site de la commune (www.cossonay.ch) ne font pas partie du cahier des charges de Philippe Laedermann. La Vieille ville de Cossonay a été portée à l'inventaire fédéral des sites construits à protéger et la Municipalité a décidé de mettre en valeur ce patrimoine architectural. Elle a édité un dépliant et mis en place des guides du patrimoine, Roland Auberson et Daniel Aubert, qui se font un plaisir d'accompagner les touristes, de leur faire découvrir les particularités de la Vieille ville et de partager avec eux détails et anecdotes. Le recueil de balades NatuRando contient le descriptif de 34 sentiers



Roland Auberson et Daniel Aubert, guides-accompagnateurs en Vieille ville.

situés dans un périmètre délimité par la frontière genevoise, la Venoge, Romainmôtier, Vallorbe et la Vallée de Joux. ■

FEUX EN PLEIN AIR... INTERDIT!

Depuis de nombreuses années déjà et au nom de la protection de l'air, l'incinération de déchets en plein air est interdite à quelques exceptions près, que la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud consent d'une manière de plus en plus restrictive. Une directive de l'Etat de Vaud, rappelle qu'en vertu de l'article 30 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, l'incinération de déchets, ailleurs que dans une installation prévue à cet effet est interdit. Ce même article permet cependant de brûler en plein air des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, pour autant que leur incinération n'entraîne pas de nuisances excessives. Cela sous entend que seul le brûlage de déchets naturels secs qui ne dégage que peu de fumée sont susceptibles d'être autorisés. La pratique montre cependant que le respect de cette condition n'est souvent pas possible et qu'il faut renoncer à brûler de tels déchets. Aussi, les déchets naturels végétaux sont prioritairement compostés, d'autant plus que la commune de Cossonay

offre les services de la compostière de la Venoge et du Centre de tri des déchets. Tous les renseignements sur ces deux installations sont consultables sur le site www.cossonay.ch.

L'élimination de déchets naturels par le feu représente une source considérable d'émissions polluantes, ayant un impact sur la qualité de l'air et sur la santé humaine. Le principal polluant émis lors de l'incinération de déchets en plein air est les particules fines (PM-10), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires. Brûler en plein air 50 kg de broussailles mal séchées émet autant de PM-10 qu'un camion qui parcourt 5'000 km ou encore 30'000 kg d'ordures ménagères éliminées dans une usine d'incinération.

Les infractions aux dispositions légales relatives à l'incinération des déchets en plein air seront dénoncées à la Préfecture. Toutes les autorités d'exécution ainsi que la gendarmerie ont la faculté de procéder aux dénonciations.

La Municipalité